

Unité enquêtée

Identifiant :

Raison sociale :

**Etudes et investissements
pour protéger
l'environnement
ANTIPOL 2023**

**Coordonnées de la personne répondant
à ce questionnaire :**

Nom :

Téléphone :

Courriel :

**Si les coordonnées ci-dessus sont absentes ou erronées,
merci de compléter :**

Nom :

Prénom :

Tél :

Fonction :

Courriel :

Pour nous contacter :

Courriel :

Téléphone :

Commentaires et remarques (ne pas mentionner de données à caractère personnel)

Votre réponse était attendue pour le 25/06/2024. Merci de nous retourner ce questionnaire dans les meilleurs délais, à l'adresse suivante :

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
Visa n°2024A057EC (arrêté en date du 07/11/2023) du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2024.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à : l'Institut national de la statistique et des études économiques.
Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à la présente enquête pour les données à caractère personnel. Ces droits, rappelés dans la lettreavis, peuvent être exercés auprès de : l'Institut national de la statistique et des études économiques.

INSEE NORMANDIE SSNE
5 RUE CLAUDE BLOCH
BP 95137
14024 CAEN CEDEX
FRANCE

I - Informations générales

Quelles dépenses prendre en compte dans le questionnaire ?

De par son activité de production, votre établissement génère de la pollution (émissions de gaz à effet de serre, émissions polluantes, déchets...) et utilise des ressources naturelles. Vous êtes donc amené à lutter contre cette pollution. Dans ce questionnaire, nous vous demandons de préciser certaines dépenses afférentes à cette lutte. Il s'agit de vos dépenses d'investissement, d'étude ou de gestion destinées à minimiser l'impact de votre activité sur l'environnement et à favoriser une gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit des dépenses que vous engagez avec l'idée de protéger l'environnement. Sont donc exclues les dépenses relatives à la sécurité et à l'hygiène des personnes travaillant sur le site (par exemple : « désamiantage », casques anti-bruit...).

Attention : Une dépense donnée ne peut apparaître qu'à un seul endroit du questionnaire (aucun double compte entre les différentes rubriques et sous-rubriques décrites ci-dessous ne doit apparaître).

→ 1. Le code APE (activité principale exercée) de votre établissement est-il bien le : xxxx ?

- Oui
 Non



Si vous avez répondu "OUI" à cette question et que votre code APE commence par '33', veuillez passer à la question 3 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" à cette question et que votre code APE ne commence pas par '33', veuillez passer à la question 4 de ce module. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 2. Si ce n'est pas le cas, merci de préciser votre code APE :



Si votre code APE ne commence pas par "33", veuillez passer à la question 4 de ce module.

→ 3. Si votre code APE commence par 33 : votre activité est-elle réalisée uniquement chez le client ?

- Oui
 Non

→ 4. En 2023, l'effectif de votre établissement était-il toujours compris entre ces bornes : xxx et xxx ?

Cette question concerne l'effectif de votre établissement uniquement (pas celui de votre entreprise ou d'un regroupement d'établissements si vous indiquez répondre pour plusieurs établissements à la question 16).

- Oui
 Non



Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 6 de ce module. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 5. Si ce n'était pas le cas, merci d'indiquer ici votre effectif salarié au 31/12/2023 :

Si vous répondez pour plusieurs établissements (question 16), merci d'indiquer l'effectif de votre établissement uniquement.

→ 6. Votre établissement avait-il une activité de production, de fabrication, de maintenance ou d'assemblage (industrielle, artisanale ou énergétique) en 2023 ?

- Oui
 Non



Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 8 de ce module. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 7. Si ce n'était pas le cas, précisez clairement le type d'activité de l'établissement (gestion administrative, comptable ou informatique, R&D, centre d'essais, entrepôt...) :

→ 8. L'enquête porte sur les dépenses effectuées au cours de l'exercice comptable 2023 . Veuillez indiquer sa date de clôture :

→ 9. Veuillez indiquer la durée de cet exercice, en mois .

→ 10. En 2023, votre établissement comportait-il une installation classée pour la protection de l'environnement (articles L.511-1 et L.511-2 du code de l'environnement) ?

- Oui
 Non

→ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 12 de ce module. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 11. Était-elle soumise à :

- autorisation préfectorale ?
 enregistrement (autorisation simplifiée) ?
 déclaration ?

→ 12. En 2023, votre établissement avait-il une certification environnementale (ISO 14001, EMAS, 1.2.3 Environnement) ?

- Oui
 Non

→ Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 14 de ce module. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 13. Si votre établissement n'avait pas de certification environnementale, était-il :
en voie de certification ?

- Oui Non

détenteur d'une autre certification ou labellisation (Imprim'vert,...) ?

- Oui Non

→ 14. Combien de personnes dans votre établissement sont affectées aux activités de protection de l'environnement (en équivalent temps plein - ETP*) ?

Si votre entreprise a plusieurs établissements, merci de comptabiliser les ETP affectés à ces activités dans votre établissement, et non dans l'ensemble de l'entreprise.

→ Si personne n'est affecté aux activités de protection de l'environnement dans votre établissement, veuillez passer à la question 16 de ce module. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 15. Parmi ces personnes, y a-t-il un spécialiste entièrement dédié à l'environnement ?

- Oui
- Non

→ 16. Votre réponse à ce questionnaire va-t-elle regrouper les réponses de plusieurs établissements ?

Répondre uniquement pour votre établissement est préférable pour la qualité de l'enquête.

- Oui
- Non

→ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer au module II "Études et investissements pour protéger l'environnement". Sinon, veuillez poursuivre.

→ 17. Merci de préciser l'identité de ceux-ci (numéro SIRET a minima), sans répéter celle de votre propre établissement :

Vos réponses dans les modules suivants devront être relatives à l'ensemble des établissements que vous allez lister ci-dessous.

SIRET	Raison sociale
<input type="text"/>	

II - Études et/ou investissements pour protéger l'environnement

→ 1. Au cours de l'année 2023, avez-vous réalisé des dépenses visant à minimiser les impacts de votre activité sur l'environnement dans les domaines suivants ?

Il peut s'agir d'études en prévision d'un investissement (en interne ou effectuées par une autre entreprise), d'investissements spécifiquement dédiés à l'environnement* et/ou d'investissements pour des technologies moins polluantes*.

Attention :

1) Les études de contrôle, de mesure, d'évaluation des risques naturels ou de préparation à une certification doivent être renseignées dans le module XII « Autres études ». Seuls les investissements et les études en prévision d'un investissement sont à prendre en compte dans cette question.

2) Si une étude ou un investissement concerne plusieurs domaines, merci de le renseigner uniquement dans le domaine principal.

3) Les dépenses d'entretien des installations dédiées à l'environnement et les autres frais courants ne sont pas à prendre en compte.

Eaux usées (élimination ou réduction des substances polluantes)

Oui Non

Gestion durable de l'eau (récupération et réutilisation de l'eau, réduction d'utilisation d'eau, réduction des fuites...)

Oui Non

Déchets hors recyclage (collecte et traitement des déchets non dangereux et dangereux, hors déchets radioactifs (hors recyclage))

Oui Non

Recyclage des déchets (collecte et traitement des déchets à recycler)

Oui Non

Énergie renouvelable (production d'énergie à partir de sources renouvelables)

Oui Non

Économie d'énergie (amélioration de l'efficacité énergétique de vos processus de production, achats d'équipements moins énergivores)

Oui Non

Protection de l'air et du climat (réduction des rejets de polluants dans l'air : particules, gaz et solvants)

Le captage et stockage du carbone est à renseigner dans le

domaine suivant « Captage et stockage du carbone ». La production d'énergie à partir de sources renouvelables est à renseigner dans le domaine « Énergie renouvelable ». Les investissements permettant de moins consommer d'énergie sont à renseigner dans le domaine « Économie d'énergie ».

Oui Non

Captage et stockage du carbone (récupération du carbone dans les fumées et stockage)

Oui Non

Bruits et vibrations (équipements anti-bruit/anti-vibration)

Oui Non

Sols, eaux souterraines et de surface (protection des sols et des masses d'eau)

Oui Non

Sites, paysages et biodiversité (protection et sauvegarde des sites naturels, des paysages et de la biodiversité)

Oui Non

Autres (rayonnement, recherche et développement...)

Oui Non

Si vous avez répondu "OUI" à un ou plusieurs items, merci de répondre aux modules correspondants. Sinon, veuillez passer au module XII "Autres études".

III - Eau : études et/ou investissements

Études et/ou investissements dans le domaine de la collecte et le traitement des eaux usées

→ 1. Quels types de dépenses avez-vous effectués pour la collecte et le traitement des eaux usées ?

Des études en prévision d'un investissement*. *Études pour l'installation d'équipements de gestion des eaux usées : élimination des substances polluantes, réduction de la pollution thermique (système de refroidissement...); études pour la construction d'unités de pré-traitement avant rejet à l'extérieur (bassin d'aération, de décantation, d'homogénéisation, matériel de filtration...); études pour la construction d'une station d'épuration collective qui traitera vos eaux usées.*

Oui Non

Des investissements spécifiques : équipements dont l'objectif principal est environnemental. *Construction d'installations et équipements de gestion des eaux usées : élimination des substances polluantes, réduction de la pollution thermique (système de refroidissement...); construction d'unités de pré-traitement avant rejet à l'extérieur (bassin d'aération, de décantation, d'homogénéisation, matériel de filtration...); participation à la construction d'une station d'épuration collective qui traitera vos eaux usées.*

Oui Non

Des investissements pour des technologies moins polluantes : équipements de production rejetant moins de substance polluante dans l'eau ou générant une quantité d'eau usée plus faible qu'un équipement de production standard. *Équipements de production utilisant des produits biodégradables plutôt que des produits chimiques.*

Oui Non

→ Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 2 à 4 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 5 et 6 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au troisième item sur les investissements pour des technologies moins polluantes, merci de répondre aux questions 7 à 10 de ce module.

Études en prévision d'un investissement dans le domaine de la collecte et le traitement des eaux usées

→ 2. Quel est le montant total de vos études pour la collecte et le traitement des eaux usées ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

k€

→ 3. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

%

→ 4. Merci de préciser les études menées :

Investissements spécifiques dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux usées

→ 5. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux usées par nature :

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Recyclage, tri et valorisation*	k€
Prévention des pollutions*	k€
Total	k€

→ 6. Merci de préciser les investissements spécifiques menés dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux usées :

Investissements pour des technologies moins polluantes dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux usées

→ 7. Indiquez le montant global de vos investissements pour des technologies moins polluantes dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux usées :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Exemple : Vous investissez dans une machine de production avec une technologie centrifuge pour mieux traiter les eaux usées. Cette machine coûte 50 keuros alors que les machines de production standards coûtent 45 keuros. Veuillez déclarer 50 keuros à la question 7 et 5 keuros de surcoût à la question 8 (ou $5/50 = 10\%$ à la question 9).

2 k€

→ 8. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

k€

→ 9. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 10. Merci de préciser les investissements dans des technologies moins polluantes menés dans le domaine de la collecte et du traitement des eaux usées :

Études et/ou investissements dans le domaine de la gestion durable de l'eau

→ 11. Quels types de dépenses avez-vous effectués pour une gestion durable de l'eau ?

Des études en prévision d'un investissement*. *Études de réduction d'utilisation d'eau par unité de production, réduction des pertes et fuites, accroissement des stocks, désalinisation d'eau de mer, utilisation de systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau et équipements d'économie d'eau, piézomètres...*

Oui Non

Des investissements spécifiques : équipements dont l'objectif principal est la protection de l'environnement. *Installations de réduction des pertes et fuites, accroissement des stocks, récupération de l'eau de pluie, désalinisation d'eau de mer, utilisation de systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau, piézomètre...*

Oui Non

Des investissements pour des technologies moins polluantes : équipements de production utilisant moins d'eau qu'un équipement de production standard. *Circuits de refroidissement fermés, système d'irrigation au compte-gouttes, machine à laver industrielle utilisant moins d'eau...*

Oui Non

Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 12 à 14 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 15 et 16 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au troisième item sur les investissements pour des technologies moins polluantes, merci de répondre aux questions 17 à 20 de ce module.

Études en prévision d'un investissement pour une gestion durable de l'eau

→ 12. Quel est le montant total de vos études pour une gestion durable de l'eau ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

 k€

→ 13. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

 %

→ 14. Merci de préciser les études menées pour une gestion durable de l'eau :

Investissements spécifiques pour une gestion durable de l'eau

→ 15. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques pour une gestion durable de l'eau par nature :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

	Montant des investissements	
Réduction des prélèvements et/ou des pertes*		k€
Accroissement des capacités de stockage*		k€
Mesure et contrôle de l'état de la ressource*		k€
Total		k€

→ 16. Merci de préciser les investissements spécifiques menés pour une gestion durable de l'eau :

Investissements pour des technologies moins polluantes pour une gestion durable de l'eau

→ 17. Indiquez le montant global de vos investissements pour des technologies moins polluantes dans le domaine de la gestion durable de l'eau :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Exemple : Vous investissez dans une machine à laver industrielle consommant moins d'eau que les machines à laver standards. Cette machine à laver coûte 10 keuros alors que les machines à laver standards coûtent 8 keuros. Veuillez déclarer 10 keuros à la question 17 et 2 keuros de surcoût à la question 18 (ou $2/10 = 20\%$ en question 19).

 k€

→ 18. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 19. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 20. Merci de préciser les investissements dans des technologies moins polluantes menés pour une gestion durable de l'eau :

IV - Collecte et traitement des déchets : études et/ou investissements

Études et/ou investissements dans le domaine de la collecte et le traitement des déchets non dangereux et dangereux, hors déchets radioactifs (hors recyclage)

→ 1. Quels types de dépenses avez-vous effectués pour la collecte et le traitement des déchets (hors recyclage) ?

Des études en prévision d'un investissement*. *Études pour la mise en place d'une collecte des déchets, la construction d'installations de traitement des déchets (solides ou liquides : chutes, boues, bains concentrés usés...) générés par l'activité de l'établissement, hors déchets radioactifs ; études préalables à l'acquisition d'ouvrages d'entreposage, bennes, cuves...*

Oui Non

Des investissements spécifiques : équipements dont l'objectif principal est environnemental. *Mise en place d'une collecte des déchets ; équipements de collecte séparative ou de tri des déchets par types de matériau : bois, papiers-cartons, métaux, verres, minéraux industriels ou de construction, plastiques, textiles. Construction d'installations de traitement des déchets (solides ou liquides : chutes, boues, bains concentrés usés...) générés par l'activité de l'établissement, hors déchets radioactifs.*

Oui Non

Des investissements pour des technologies moins polluantes : équipements de production générant moins de déchets qu'un équipement de production standard. *Scie laser, réduction des chutes...*

Oui Non

→ Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 2 à 4 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 5 et 6 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au troisième item sur les investissements pour des technologies moins polluantes, merci de répondre aux questions 7 à 10 de ce module.

Études en prévision d'un investissement pour la collecte et le traitement des déchets non dangereux et dangereux, hors déchets radioactifs (hors recyclage)

→ 2. Quel est le montant total de vos études pour la collecte et le traitement des déchets (hors recyclage) ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

k€

→ 3. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

%

→ 4. Merci de préciser les études menées pour la collecte et le traitement des déchets (hors recyclage) :

Investissements spécifiques pour la collecte et le traitement des déchets non dangereux et dangereux, hors déchets radioactifs (hors recyclage)

→ 5. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques pour la collecte et le traitement des déchets (hors recyclage) par nature :

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Tri et valorisation	k€
Prévention des pollutions	k€
Total	k€

→ 6. Merci de préciser les investissements spécifiques menés pour la collecte et le traitement des déchets (hors recyclage) :

Investissements pour des technologies moins polluantes pour la collecte et le traitement des déchets non dangereux et dangereux, hors déchets radioactifs (hors recyclage)

→ 7. Indiquez le montant global de vos investissements pour des technologies moins polluantes dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets (hors recyclage) :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Exemple : Vous investissez dans une scie laser permettant de réduire les chutes. Cette scie laser coûte 50 keuros alors que les scies standards coûtent 40 keuros. Veuillez déclarer 50 keuros à la question 7 et 10 keuros de surcoût à la question 8 (ou $10/50 = 20\%$ à la question 9).

 k€

→ 8. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 9. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 10. Merci de préciser les investissements dans des technologies moins polluantes menés pour la collecte et le traitement des déchets (hors recyclage) :

Études et/ou investissements pour le recyclage des déchets

→ 11. Quels types de dépenses avez-vous effectués pour le recyclage de vos déchets ?

Des études en prévision d'un investissement*. *Études pour la collecte séparative et tri du bois, papiers-cartons, métaux, verres, minéraux industriels ou de construction, plastiques, textiles...* Oui Non

Des investissements de matériel pour collecter et recycler vos déchets. *Collecte séparative et tri du bois, papiers-cartons, métaux, verres, minéraux industriels ou de construction, plastiques, textiles...* Oui Non

→ Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 12 à 14 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 15 et 16 de ce module.

Études en prévision d'un investissement dans le domaine du recyclage des déchets

→ 12. Quel est le montant total de vos études pour le recyclage des déchets ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

 k€

→ 13. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

 %

→ 14. Merci de préciser les études menées pour le recyclage des déchets :

Investissements spécifiques pour le recyclage des déchets

→ 15. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques pour le recyclage des déchets par nature :

	Montant des investissements
Récupération des déchets en vue de leur recyclage*	k€
Recyclage, tri et valorisation*	k€
Total	k€

→ 16. Merci de préciser les investissements spécifiques menés pour le recyclage des déchets :

V - Énergie : études et/ou investissements

Études et/ou investissements dans le domaine des énergies renouvelables

→ 1. Quels types de dépenses avez-vous effectués pour la production à partir d'énergies renouvelables ?

Des études en prévision d'un investissement*. *Études pour l'installation d'équipements pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables (autoconsommation et autres) : éoliennes, panneaux photovoltaïques et chauffe-eaux solaires, turbines hydrauliques, pompes à chaleur (air/air, air/eau, sol/sol, sol/eau, eau/eau), chaudières à biomasse, installation d'unité de méthanisation (y compris à partir de gaz de décharge ou du traitement des eaux usées)... Études pour l'utilisation de technologie de stockage de l'énergie associée aux sources d'énergie renouvelable : stockage d'hydrogène et d'électricité, systèmes de stockage de chaleur sensible et latente...*

Oui Non

Des investissements permettant de produire de l'énergie à partir de sources renouvelables. *Éoliennes, panneaux photovoltaïques et chauffe-eaux solaires, turbines hydrauliques, pompes à chaleur (air/air, air/eau, sol/sol, sol/eau, eau/eau), chaudières à biomasse, installation d'unité de méthanisation (y compris à partir de gaz de décharge ou du traitement des eaux usées), récupération de chaleur fatale, réseau de chaleur vertueux...*

Oui Non



Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 2 à 4 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 5 et 6 de ce module.

Études en prévision d'un investissement pour la production à partir d'énergies renouvelables

→ 2. Quel est le montant total de vos études pour la production à partir d'énergies renouvelables ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

 k€

→ 3. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

 %

→ 4. Merci de préciser les études menées pour la production à partir d'énergies renouvelables :

Investissements spécifiques pour la production à partir d'énergies renouvelables

→ 5. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques pour la production à partir d'énergies renouvelables par nature :

	Montant des investissements
Éolien	k€
Solaire	k€
Pompes à chaleur	k€
Hydroélectricité	k€
Biomasse (y compris les déchets)	k€
Autre énergie renouvelable	k€
Total	k€
Dont dépenses de compensation*. Il s'agit d'investissements spécifiques réalisés pour compenser une pollution ou une dégradation résultant de votre activité qui n'a pas pu être évitée ou limitée. L'action engagée peut se situer en dehors de l'établissement.	k€

Investissements spécifiques pour économiser l'énergie

→ 11. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques pour économiser l'énergie par nature :

	Montant des investissements
Réduction de la consommation d'énergie non-renouvelable*	k€
Réduction des pertes de chaleur et d'énergie*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Total	k€
Dont dépenses de compensation*. Il s'agit d'investissements spécifiques réalisés pour compenser une pollution ou une dégradation résultant de votre activité qui n'a pas pu être évitée ou limitée. L'action engagée peut se situer en dehors de l'établissement.	k€

→ 12. Merci de préciser les investissements spécifiques menés pour économiser l'énergie :

Investissements pour des technologies moins polluantes pour économiser l'énergie

→ 13. Indiquez le montant global de vos investissements pour des technologies moins polluantes dans le domaine de l'économie d'énergie :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Exemple : Vous investissez dans un compresseur à régulateur de vitesse vous permettant de réduire l'énergie utilisée. Ce compresseur coûte 20 keuros alors que les compresseurs standards coûtent 15 keuros. Veuillez déclarer 20 keuros à la question 13 et 5 keuros de surcoût à la question 14 (ou $5/20 = 25\%$ à la question 15).

k€

→ 14. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

k€

→ 15. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 16. Merci de préciser les investissements dans des technologies moins polluantes menés pour économiser l'énergie :

VI - Protection de l'air et du climat : études et/ou investissements

→ 1. Quels types de dépenses avez-vous effectués dans le domaine de la protection de l'air et du climat ?

Des études en prévision d'un investissement*. *Études pour la mise en place d'installations et équipements réduisant les rejets de polluants dans l'air (particules, gaz, solvants, poussières...) ou les émissions de gaz à effet de serre (pompes et compresseurs, filtres, procédés de lavage, réduction des fuites de gaz fluorés dans les systèmes de refroidissement...)*

Oui Non

Des investissements spécifiques : équipements dont l'objectif principal est environnemental. *Générateur d'ozone, oxydateur thermique, armoire incendie, centrale de désinfection des composés organiques volatils...*

Oui Non

Des investissements pour des technologies moins polluantes : équipements de production rejetant moins de polluants dans l'air qu'un équipement de production standard. *Voiture électrique, chaudière à condensation, chaudière ou brûleur biofioul*

Oui Non

...

→ Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 2 à 4 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 5 et 6 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au troisième item sur les investissements pour des technologies moins polluantes, merci de répondre aux questions 7 à 10 de ce module.

Études en prévision d'un investissement pour mieux protéger l'air et le climat

→ 2. Quel est le montant total de vos études pour mieux protéger l'air et le climat ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

 k€

→ 3. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

 %

→ 4. Merci de préciser les études menées pour mieux protéger l'air et le climat :

Investissements spécifiques pour mieux protéger l'air et le climat

→ 5. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques pour mieux protéger l'air et le climat par nature :

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Recyclage, tri et valorisation	k€
Prévention des pollutions	k€
Total	k€
Dont dépenses de compensation*. Il s'agit d'investissements spécifiques réalisés pour compenser une pollution ou une dégradation résultant de votre activité qui n'a pas pu être évitée ou limitée. L'action engagée peut se situer en dehors de l'établissement.	k€

→ 6. Merci de préciser les investissements spécifiques menés dans le domaine de la protection de l'air et du climat :

Investissements pour des technologies moins polluantes pour mieux protéger l'air et le climat

→ 7. Indiquez le montant global de vos investissements pour des technologies moins polluantes dans le domaine de la protection de l'air et du climat :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Exemple : Vous investissez dans un véhicule électrique vous permettant ainsi de réduire vos émissions de gaz à effet de serre. Ce véhicule coûte 40 keuros alors que les véhicules essence avec des caractéristiques similaires coûte 30 keuros. Veuillez déclarer 40 keuros à la question 7 et 10 keuros de surcoût à la question 8 (ou 10/40 = 25 % à la question 9).

 k€

→ 8. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 9. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 10. Merci de préciser les investissements dans des technologies moins polluantes menés pour mieux protéger l'air et le climat :

VII - Captage et stockage du carbone : études et/ou investissements

→ 1. Quels types de dépenses avez-vous effectués pour capter et stocker le carbone ?

Des études en prévision d'un investissement*. *Études pour l'installation d'équipements de captage (décarbonation du combustible, récupération du CO₂) et de stockage du carbone.* Oui Non

Des investissements spécifiques : équipements dont l'objectif principal est environnemental. *Équipement de captage (décarbonation du combustible, récupération du CO₂) et de stockage du carbone.* Oui Non



Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 2 à 4 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 5 et 6 de ce module.

Études en prévision d'un investissement pour mieux capter et stocker le carbone

→ 2. Quel est le montant total de vos études pour mieux capter et stocker le carbone ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

 k€

→ 3. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

 %

→ 4. Merci de préciser les études menées pour mieux capter et stocker le carbone :

Investissements spécifiques pour mieux capter et stocker le carbone

→ 5. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques pour mieux capter et stocker le carbone par nature :

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Recyclage, tri et valorisation	k€
Prévention des pollutions	k€
Total	k€
Dont dépenses de compensation*. Il s'agit d'investissements spécifiques réalisés pour compenser une pollution ou une dégradation résultant de votre activité qui n'a pas pu être évitée ou limitée. L'action engagée peut se situer en dehors de l'établissement.	k€

→ 6. Merci de préciser les investissements spécifiques menés pour mieux capter et stocker le carbone :

VIII - Bruits et vibrations : études et/ou investissements

→ 1. Avez-vous fait des études ou des investissements pour limiter les bruits et les vibrations ?

Des études en prévision d'un investissement*. *Études pour l'installation d'équipements anti-bruit/anti-vibration : écrans antibruit, insonorisation des bâtiments, des machines et des véhicules... Sont exclues toutes les mesures visant uniquement à protéger le personnel.*

Oui Non

Des investissements spécifiques : équipements dont l'utilisation principale est environnementale. *Installation d'équipements anti-bruit/anti-vibration : écrans anti bruit, insonorisation des bâtiments, des machines et des véhicules... Sont exclues toutes les mesures visant uniquement à protéger le personnel.*

Oui Non

Des investissements pour des technologies moins polluantes : équipements de production générant moins de nuisance sonore qu'un équipement de production standard.

Oui Non

→ Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 2 à 4 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 5 et 6 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au troisième item sur les investissements pour des technologies moins polluantes, merci de répondre aux questions 7 à 10 de ce module.

Études en prévision d'un investissement dans le domaine des bruits et des vibrations

→ 2. Quel est le montant total de vos études pour limiter les bruits et les vibrations ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

k€

→ 3. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

%

→ 4. Merci de préciser les études menées pour limiter les bruits et les vibrations :

Investissements spécifiques dans le domaine des bruits et des vibrations

→ 5. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques pour limiter les bruits et les vibrations par nature :

	Montant des investissements	
Pré-traitement, traitement et élimination*		k€
Mesure et contrôle*		k€
Prévention des pollutions		k€
Total		k€

→ 6. Merci de préciser les investissements spécifiques menés pour limiter les bruits et les vibrations :

Investissements pour des technologies moins polluantes dans le domaine des bruits et des vibrations

→ 7. Indiquez le montant global de vos investissements pour des technologies moins polluantes dans le domaine des bruits et des vibrations :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Exemple : Vous investissez dans un nouveau compresseur moins bruyant que les compresseurs standards. Ce compresseur coûte 20 keuros alors que les compresseurs standards coûtent 15 keuros. Veuillez déclarer 20 keuros à la question 7 et 5 keuros de surcoût à la question 8 (ou 5/20 = 25 % à la question 9).

 k€

→ 8. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 9. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 10. Merci de préciser les investissements dans des technologies moins polluantes menés pour limiter les bruits et les vibrations :

IX - Sols, eaux souterraines et de surface : études et/ou investissements

→ 1. Quels types de dépenses avez-vous effectués pour protéger les sols, les eaux souterraines et de surface ?

Attention : pour la lutte anti-incendie, seules les dépenses relatives à la protection de l'environnement extérieur à l'établissement sont à prendre en compte (bassin de confinement incendie, armoire de sécurité pour produits dangereux...). Les dépenses de lutte incendie interne à l'établissement ne sont pas à prendre en compte (extincteur...).

Des études en prévision d'un investissement*. Études pour l'installation d'équipements visant à protéger les sols et les masses d'eau : bacs et bassins de rétention, bassin de confinement incendie, systèmes de drainage, procédés de décontamination ; études pour mener des opérations de dépollution des sols, eaux souterraines ou de surface.

Oui Non

Des investissements spécifiques : équipements dont l'utilisation principale est environnementale. Installation d'équipements visant à protéger les sols et les masses d'eau : bacs et bassins de rétention, bassin de confinement incendie, systèmes de drainage, procédés de décontamination, obturateur, résinage des sols... Opérations de dépollution des sols, eaux souterraines ou de surface.

Oui Non

Des investissements pour des technologies moins polluantes : équipements de production ayant moins d'impact ou de risque d'impact sur les sols qu'un équipement de production standard.

Oui Non



Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 2 à 4 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 5 et 6 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au troisième item sur les investissements pour des technologies moins polluantes, merci de répondre aux questions 7 à 10 de ce module.

Études en prévision d'un investissement pour protéger les sols, les eaux souterraines et de surface

→ 2. Quel est le montant total de vos études pour protéger les sols, les eaux souterraines et de surface ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

 k€

→ 3. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

 %

→ 4. Merci de préciser les études menées dans le domaine des sols, eaux souterraines et de surface :

Investissements spécifiques pour protéger les sols, les eaux souterraines et de surface

→ 5. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques pour protéger les sols, les eaux souterraines et de surface par nature :

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Prévention des pollutions*	k€
Total	k€

→ 6. Merci de préciser les investissements spécifiques menés pour protéger les sols, les eaux souterraines et de surface :

Investissements pour des technologies moins polluantes pour protéger les sols, les eaux souterraines et de surface

→ 7. Indiquez le montant global de vos investissements pour des technologies moins polluantes dans le domaine de la protection des sols, des eaux souterraines et de surface :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Exemple : Vous investissez dans une machine de production plus respectueuse des sols que les machines de production standards. Cette machine coûte 100 keuros alors que les machines standards coûtent 80 keuros. Veuillez déclarer 100 keuros à la question 7 et 20 keuros de surcoût à la question 8 (ou $20 \times 100 = 20\%$ à la question 9).

 k€

→ 8. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 9. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 10. Merci de préciser les investissements dans des technologies moins polluantes menés pour protéger les sols, les eaux souterraines et de surface :

X - Sites, paysages et biodiversité : études et/ou investissements

→ 1. Quels types de dépenses avez-vous effectués pour protéger les sites, les paysages et la biodiversité ?

Des études en prévision d'un investissement*. *Études pour l'enfouissement des lignes électriques, la réhabilitation des sites miniers et des carrières, la création de barrières vertes (haies) et paysagères, la construction de passages pour animaux, la renaturalisation de berges de rivières, prévention d'incendie...*

Oui Non

Des investissements spécifiques : équipements dont l'utilisation principale est environnementale. *Enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des sites miniers et des carrières, la création de barrières vertes (haies) et paysagères, la construction de passages pour animaux, la renaturalisation de berges de rivières, prévention d'incendie...*

Oui Non

Des investissements pour des technologies moins polluantes : équipements de production ayant moins d'impact sur la biodiversité qu'un équipement de production standard.

Oui Non

→ Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 2 à 4 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 5 et 6 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au troisième item sur les investissements pour des technologies moins polluantes, merci de répondre aux questions 7 à 10 de ce module.

Études en prévision d'un investissement pour protéger les sites, les paysages et la biodiversité

→ 2. Quel est le montant total de vos études dans le domaine des sites, paysages et biodiversité ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

k€

→ 3. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

%

→ 4. Merci de préciser les études menées :

Investissements spécifiques pour protéger les sites, les paysages et la biodiversité

→ 5. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques pour protéger les sites, les paysages et la biodiversité par nature :

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle	k€
Prévention des pollutions*	k€
Total	k€
Dont dépenses de compensation*. Il s'agit d'investissements spécifiques réalisés pour compenser une pollution ou une dégradation résultant de votre activité qui n'a pas pu être évitée ou limitée. L'action engagée peut se situer en dehors de l'établissement.	k€

→ 6. Merci de préciser les investissements spécifiques menés pour protéger les sites, les paysages et la biodiversité :

Investissements pour des technologies moins polluantes pour protéger les sites, les paysages et la biodiversité

→ 7. Indiquez le montant global de vos investissements pour des technologies moins polluantes dans le domaine de la protection des sites, des paysages et de la biodiversité :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Exemple: Vous investissez dans une machine de production plus respectueuse de la biodiversité que les machines de production standards. Cette machine coûte 100 keuros alors que les machines standards coûtent 80 keuros. Veuillez déclarer 100 keuros à la question 7 et 20 keuros de surcoût à la question 8 (ou $20/100 = 20\%$ à la question 9).

 k€

→ 8. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 9. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 10. Merci de préciser les investissements dans des technologies moins polluantes menés pour protéger les sites, les paysages et la biodiversité :

XI - Autre domaine que ceux cités auparavant : études et/ou investissements

→ 1. Quels types de dépenses avez-vous effectués dans un autre domaine ?

Protection contre les rayonnements, coûts de R&D en rapport avec l'environnement...

Des études en prévision d'un investissement*

Oui Non

Des investissements spécifiques : équipements dont l'utilisation principale est environnementale

Oui Non

Des investissements pour des technologies moins polluantes

Oui Non

→ Si vous avez répondu "OUI" au premier item sur les études, merci de répondre aux questions 2 à 4 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au deuxième item sur les investissements spécifiques, merci de répondre aux questions 5 et 6 de ce module. Si vous avez répondu "OUI" au troisième item sur les investissements pour des technologies moins polluantes, merci de répondre aux questions 7 à 10 de ce module.

Études en prévision d'un investissement dans un autre domaine que ceux cités auparavant

→ 2. Quel est le montant total de vos études dans un autre domaine ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Pour les coûts internes, merci d'estimer les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

 k€

→ 3. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

 %

→ 4. Merci de préciser les études menées dans un autre domaine :

Investissements spécifiques dans un autre domaine que ceux cités auparavant

→ 5. Veuillez répartir le montant de vos investissements spécifiques dans un autre domaine par nature :

	Montant des investissements	
Pré-traitement, traitement et élimination		k€
Mesure et contrôle		k€
Recyclage, tri et valorisation		k€
Prévention des pollutions		k€
Total		k€

→ 6. Merci de préciser les investissements spécifiques menés dans un autre domaine :

Investissements pour des technologies moins polluantes dans un autre domaine que ceux cités auparavant

→ 7. Indiquez le montant global de vos investissements pour des technologies moins polluantes dans un autre domaine :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 8. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 9. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 10. Merci de préciser les investissements dans des technologies moins polluantes menés dans un autre domaine :

XII - Autres études (contrôle et mesure, réglementaires, audits)

→ 1. Au cours de l'année 2023, avez-vous réalisé d'autres études en faveur de l'environnement (mesure et contrôle, évaluation des risques naturels, préparation à une certification...)?

Il s'agit d'études de danger ou d'évaluation des risques naturels, des audits, dossiers de préparation à la certification ISO 14001 ou EMAS ou de dossiers ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), dossiers DREAL, dossier de porter à connaissance, études de mesures ou de contrôles (Contrôle périodique des ICPE, mesure et surveillance de la qualité de l'air et des rejets atmosphériques, de la qualité des eaux usées...).

- Oui
 Non

Si vous n'avez pas mené d'autres études, veuillez passer au module XIII "Motivation et aide publique". Sinon, veuillez poursuivre.

→ 2. Veuillez indiquer ci-dessous le montant dépensé pour vos autres études pour protéger l'environnement :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 3. Indiquez la part des achats de service dans le montant renseigné à la question précédente :

 %

→ 4. Merci de préciser les études menées :

XIII - Motivation et aide publique

Si vous n'avez pas mené d'étude ou d'investissement au cours de l'année 2023, vous n'êtes pas concerné par ce module.

→ 1. Quelles sont les principales motivations de vos études/investissements pour protéger l'environnement ?

- Réglementaire
- Économique
- Fiscale
- Stratégique
- Sociétale
- Volontaire

→ 2. Avez-vous bénéficié d'un dispositif public de soutien pour vos études et/ou vos investissements ?

- Oui
- Non

Si vous n'avez pas bénéficié d'un dispositif de soutien, veuillez passer au module XIV "Études et/ou investissements dans les cinq prochaines années". Sinon, veuillez poursuivre.

→ 3. De quel(s) dispositif(s) public(s) de soutien avez-vous bénéficié pour vos études et/ou vos investissements ?

- Crédit d'impôt
- Aides de l'ADEME
- Plan France Relance
- Prêt Eco-Energie
- Aides des agences de l'eau
- Aides régionales
- Autres

↳ Préciser :

→ 4. Quelle est la part de l'aide financière dans le montant total de vos études ?

 %

→ 5. Quelle est la part de l'aide financière dans le montant total de vos investissements ?

 %

XIV - Études et/ou investissements dans les cinq prochaines années

→ 1. Envisagez-vous de faire des études et/ou des investissements visant à minimiser l'impact de votre activité sur l'environnement dans les cinq prochaines années ?

Des études

oui non

Des investissements

oui non

XV - Unité monétaire

Si vous n'avez pas mené d'étude ou d'investissement au cours de l'année 2023, vous n'êtes pas concerné par ce module.

→ 1. En quelle unité avez-vous renseigné les montants d'études ou d'investissements ?

- En milliers d'euros (k€)
 En euros
 En milliers d'euros (k€) et en euros



Si vous avez répondu "En milliers d'euros et en euros", merci de répondre également à la question 2 du module.

→ 2. Merci de préciser les questions pour lesquelles vous avez répondu en euros :

Temps de réponse et commentaires

→ Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ?

heures minutes

→ Commentaires et remarques éventuelles concernant l'enquête :